



Réf.protocoleCOVID

Protocole Reprise



MAJ : mai.20

Protocole club

Mise en place de mesures exceptionnelles

Protocole mis en place par le SBO directement en lien avec le protocole fédéral émanant de la commission médicale de la FFBB.

Responsable Sportif : Yann Thénard - 06.99.43.28.78	Manager COVID du SBO : Sophie Rit - 06.63.61.61.20
--	---

Lieu et accueil des pratiquants et staffs

Lieux : Gymnases.

Accès interdit aux autres personnes que les pratiquants et l'encadrement.

Entrée et sortie différente (pas de croisement possible d'individus), exceptionnellement utiliser les portes de secours pour une sortie accompagnée de l'entraîneur.

Assurer la disponibilité et l'accessibilité des installations de lavage des mains, de gels hydroalcooliques dans l'idéal... Les vestiaires sont fermés, les pratiquants et intervenants arrivent en tenue, seules les chaussures seront changées dans l'enceinte.

L'accès aux toilettes sera réservé à une personne à la fois.

Protocole sanitaire staff

Les activités doivent se limiter à une pratique individuelle encadrée par un entraîneur diplômé, ou en cours de formation (d'Etat ou Fédéral) et autour de l'ensemble des registres de l'entraînement individuel (physique et technique) et de réathlétisation.

Port du masque obligatoire pour le ou les encadrants.

Distanciation de 5 mètres minimum entre le cadre et les joueurs/pratiquants. Le lavage des mains est obligatoire avant et après chaque séance.

Plan d'occupation du terrain à respecter et à faire respecter. Veiller à la bonne hydratation des pratiquants (vigilance particulière pour les plus jeunes et les plus âgés).

Les encadrants en lien avec le manager Covid-19 devront refuser l'accès aux personnes présentant certains de ces symptômes : - Fièvre, - Frissons, sensation de chaud/froids, - Toux, - Douleur ou gêne à la gorge, - Difficulté respiratoire au repos ou essoufflement anormal à l'effort, - Douleur ou gêne thoracique, - Orteils ou doigts violacés type engelure, - Diarrhée, - Maux de tête, - Courbatures généralisées - Fatigue majeure, - Perte de goût ou de l'odorat, - Elévation de la fréquence cardiaque de repos

Protocole sanitaire athlète/pratiquant

- Limitation exigée des mouvements de 10 personnes (éviter les croisements, flécher les déplacements, les vestiaires sont fermés)

- Distance minimale de 4m² en statique, 5 mètres en marchant et 10 mètres recommandés en courant à observer entre les personnes (joueur et entraîneur).
- Recommandation : le licencié doit arriver à l'espace sportif avec un masque correctement positionné. Il ne sera enlevé que durant les exercices.
- Il doit se laver les mains régulièrement avant, pendant, et après l'entraînement/la séance.
- Le pratiquant doit posséder à titre personnel une serviette, un gel hydroalcoolique, une gourde ou bouteille d'eau **(Marquée à son nom)**, ...

Manager COVID-19 et Référents COVID-19

Le protocole fédéral impose que jusqu'à nouvel ordre, chaque structure fédérale affiliée désigne un Manager COVID-19 connu de tous les entraîneurs, animateurs et encadrants.

Ses missions sont les suivantes :

- Organiser et coordonner les mesures d'hygiène.
- Vérifier que la signalisation sur le site respecte les directives sanitaires.
- Rappeler l'ensemble des préconisations sanitaires dans l'enceinte sportive.
- Celui-ci peut être appelé par les encadrants pour des informations concernant la santé de ses pratiquants, pour le contenu d'une séance en lien avec le responsable sportif.
- Le manager COVID-19 a toute latitude pour stopper une séquence si les conditions sanitaires ne sont pas respectées.

Les « Managers COVID-19 » ne pouvant être présents sur tous les entraînements ou tous les temps/lieux de pratiques des structures, ils ont toute latitude pour organiser l'action de « Référents COVID-19 » qui peuvent assurer leurs missions sur un lieu et un laps de temps donné. Le référent COVID 19 intervient sous la responsabilité/coordination du Manager COVID-19.

Protocole organisationnel

La séquence d'entraînement requiert :

- **10 personnes maximum (encadrants inclus) sur le terrain**
- Port d'un masque obligatoire pour les membres du staff.
- 5 mètres de distance entre l'encadrant et les pratiquants.
- Limitation exigée des mouvements de 10 personnes (éviter les croisements, flécher/indiquer les déplacements).
- Distance minimale de 4m² en statique, 5 mètres en marchant et 10 mètres recommandés en courant à observer entre les personnes (joueur et entraîneur).
- Recommandation : Les ballons ou matériels seront numérotés ou marqués d'un signe distinctif facilement reconnaissable.
- Désinfection et nettoyage avec solution hydroalcoolique du matériel manipulé avant et après chaque séance. Le savon peut également être utilisé.

- Les contacts physiques ne sont pas permis ; les exercices d'entraînement se dérouleront sans opposition ; il n'y aura pas de défenseur et les autres coéquipiers devront respecter les distances minimales mentionnées.



Contenu

- La reprise d'activité physique doit être progressive ;
- La période de ré-athlétisation doit être d'environ 4 semaines.
- L'intensité de l'effort ne doit pas dépasser 80% de la fréquence cardiaque maximale ;
- Préparation physique généralisée : Appuis, Arrêts, Départs - Tirs - Manipulation - Dextérité